

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE120266031

Accorder un contrat à Les Excavations Super Inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Redpath-Crescent, entre les avenues Cedar et des Pins. Arrondissement: Ville-Marie. - Dépense totale de 5 017 134,18 \$, taxes incluses (contrat: 4 465 134,18 \$ + incidences: 552 000 \$) - Appel d'offres public 236001 - 8 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 21 juin 2012

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Laurent Blanchard
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Vice-présidents

M. Patrick Martin
Ville de Westmount

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Dida Berku
Ville de Côte-St-Luc

M. Christian G. Dubois
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Gaëtan Primeau
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Montréal, le 6 juin 2012

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à la résolution au mandat SMCE120266031, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les Excavations Super Inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Redpath-Crescent, entre les avenues Cedar et des Pins. Arrondissement: Ville-Marie.
- Dépense totale de 5 017 134,18 \$, taxes incluses (contrat: 4 465 134,18 \$ + incidences: 552 000 \$) - Appel d'offres public 236001 - 8 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Laurent Blanchard
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE120266031	5
Conclusion	6

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

SMCE120266031

Accorder un contrat à Les Excavations Super Inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Redpath-Crescent, entre les avenues Cedar et des Pins. Arrondissement: Ville-Marie. - Dépense totale de 5 017 134,18 \$, taxes incluses (contrat: 4 465 134,18 \$ + incidences: 552 000 \$) - Appel d'offres public 236001 - 8 soumissionnaires.

À sa séance du 23 mai 2012, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1120266031. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

Le 30 mai, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE120266031 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction des travaux publics et du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Ces derniers ont d'abord expliqué que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des travaux publics afin de réaliser les travaux mentionnés dans ce dossier.

Suite à différentes analyses et à une inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée entre 1913 et 1929) et la conduite d'eau secondaire (installée entre 1913 et 1929) dans la rue Redpath-Crescent entre les avenues Cedar et des Pins ont été identifiées par la DGSRE comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 760 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 600 mm et de 845 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans la rue Redpath-Crescent, entre les avenues Cedar et des Pins. La chaussée sera aussi complètement reconstruite ainsi que certains secteurs de trottoirs endommagés.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 7 avril au 30 avril 2012. Sur vingt preneurs du cahier des charges, huit ont déposé une soumission et douze se sont désistés, soit une proportion respective de 40% et 60%. La raison du désistement varie d'un fournisseur à l'autre: un répondant a indiqué que le délai pour soumissionner était

insuffisant, un autre répondant a indiqué avoir eu besoin des documents pour fournir un prix en sous-traitance, deux répondants ont indiqué avoir un carnet de commandes complet. Huit fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Dans ce dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 405 921,29 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

L'estimation interne est inférieure de 27,1 % à la plus basse soumission conforme. Les écarts sont principalement dus à la présence de roc, ce qui devrait avoir un effet sur le rendement des équipes de travail. Cette dimension représente à elle seule 87,2 % de l'écart. La Division de l'économie de la construction de la Direction des travaux publics a reconnu qu'il y a eu dans ce dossier une mauvaise hypothèse de travail, la présence du roc n'ayant pas été adéquatement prise en compte.

Les membres de la commission ont posé plusieurs questions sur le coût total du contrat et la longueur de l'égout unitaire et de la conduite d'eau à reconstruire. Les représentants des services ont expliqué qu'il fallait procéder de façon inhabituelle en raison des caractéristiques du lieu. Ainsi, les conduites se retrouvant dans le roc, les travaux progresseront plus lentement. De même, la rue Redpath-Crescent pose un défi supplémentaire. La rue étant en courbe et relativement étroite, il faut s'assurer de permettre le passage des véhicules d'urgence et des voitures des résidents durant les travaux. C'est la raison pour laquelle les travaux se feront dans des tranchées de 30 mètres, ce qui est beaucoup plus court que sur une rue régulière. Selon les informations données aux commissaires, la Direction des travaux publics aurait évalué que cette façon de faire était la plus appropriée dans les circonstances.

Les membres de la commission n'ont pu que constater que le résultat de cette méthode de travail rendait le chantier fort coûteux et ont manifesté un certain malaise quant à la décision sur la longueur des tranchées.

Enfin, les commissaires croient qu'une plus grande rigueur serait nécessaire dans la préparation des estimations. Ils sont aussi d'avis que les règles relatives à la sécurité publique (passage des véhicules d'urgence) devraient être clairement définies dans les dossiers, ce qui permettrait de comprendre leur impact sur les coûts des contrats.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet, à l'unanimité, le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des travaux publics et du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % défavorable à la Ville entre le prix de l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire.

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant que les explications fournies par les responsables de la Direction des travaux publics et du Service de l'eau sont satisfaisantes et justifiables;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE120266031 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandations

Que la Division de l'économie de la construction de la Direction des travaux publics fasse preuve, dans les dossiers futurs, de plus de rigueur dans ses estimations et que les ressources utilisées pour la préparation des estimations soient pertinentes avec les travaux à réaliser.

Que les règles de sécurité publique prévalant à des milieux particuliers fassent l'objet d'explications plus détaillées dans les dossiers futurs eu égard aux méthodes utilisées.